

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'INSTITUT DE PREPARATION A L'ADMINISTRATION GENERALE DU 2 DECEMBRE 2008

Le Conseil de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale s'est réuni le 2 Décembre 2008 dans la salle 301 du site des Tertiales, Rue des Cent Têtes à Valenciennes.

Etaient présents :

- Monsieur Gilbert ELKAÏM, Directeur de l'IRA de Lille
- Monsieur Xavier MOREAU, Directeur de l'IPAG
- Monsieur Yves LEBUGLE, Proviseur du Lycée Watteau de Valenciennes, représentant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Adjoint au Directeur des Services Départementaux
- Madame Agnès LYDA-TRUFFIER, Directrice des Ressources Humaines, représentant Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes

- Monsieur Dominique BABSKI, Enseignant
- Monsieur Emmanuel CHERRIER, Enseignant

- Mademoiselle Evelyne DEVALLEZ, Attachée d'Administration, Responsable administrative de l'IPAG
- Monsieur Yves-Marie METAY, Secrétaire d'Administration

- Mademoiselle Linda AMMAR, Etudiante
- Monsieur Jérôme DUVERGE, Etudiant
- Monsieur Lionel GLORIAN, Etudiant
- Monsieur Guillaume RATAJCZAK, Etudiant

- Madame Béatrice DEPRET, Secrétaire Pédagogique

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique, à Monsieur Gilbert ELKAÏM
- Monsieur Jacques KRAWCZYK, Enseignant, à Monsieur Dominique BABSKI

Etaient excusés :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Maire de Valenciennes
- Monsieur le Directeur Régional des Douanes
- Madame la Directrice des Services Fiscaux du Nord-Valenciennes
- Monsieur l'Ingénieur d'Arrondissement de l'Équipement
- Monsieur le Chef d'Agence de l'ANPE de Valenciennes

- Madame la Présidente de l'Université
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Université
- Monsieur l'Agent Comptable de l'Université
- Monsieur le Vice-Président chargé de la gestion des moyens
- Monsieur le Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie
- Monsieur le Directeur du CEPPE

Monsieur ELKAÏM, Président du Conseil, ouvre la séance à 10h30.

Monsieur MOREAU regrette l'absence de tout représentant de l'Université et de la majorité des représentants des administrations.

1) Examen du compte-rendu du Conseil de l'IPAG du 9 Juillet 2008.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Rapport du Directeur sur la rentrée 2008.

Monsieur MOREAU se réjouit de constater que les effectifs de l'IPAG de Valenciennes se sont maintenus alors que de nombreux IPAG subissent une baisse parfois considérable.

Il passe successivement en revue les diplômes nationaux et les formations non validées par des diplômes nationaux.

1) Diplômes nationaux.

a) Licence d'Administration Publique.

Monsieur MOREAU souligne la stabilité des candidatures. La Licence d'Administration Publique a attiré 288 candidats, parmi lesquels 235 ont été admis auxquels il faut ajouter 35 candidats dans d'autres formations qui ont été orientés vers la LAP ; inversement 55 candidats en LAP ont été orientés vers le Diplôme d'Administration Générale, ce qui porte le nombre des admis à 270.

En définitive, **195 étudiants se sont inscrits en LAP**, dont 15 redoublants (au lieu de 201 inscrits en 2007, la baisse est donc minime).

L'étude de la répartition des inscrits par diplôme révèle que 17,5% des inscrits en LAP peuvent être considérés comme « surdiplômés » puisqu'ils possèdent un diplôme de niveau Bac+3 ou plus. Cette proportion est voisine de celle de la rentrée 2007. Monsieur MOREAU relève que les étudiants « surdiplômés » sont en majorité titulaires d'une Licence professionnelle (ils sont 20 dans ce cas). Il précise que ces étudiants ont souvent fait l'objet d'une orientation en LAP après une candidature en Master 1.

Les Licence 2 qui sont au nombre de 32 représentent 16,5% de l'ensemble des inscrits en LAP. Monsieur MOREAU se déclare satisfait puisque ces Licence 2 sont plus nombreux qu'en 2007 (26). 18 Licence 2 (soit plus de la moitié) sont issus du secteur Lettres et Sciences Humaines, parmi lesquels 8 sont titulaires d'une Licence 2 d'Histoire (Monsieur MOREAU relève la forte représentation des « historiens » au sein de toutes les formations de l'IPAG). En revanche, 5 Licence 2 de Droit seulement se sont inscrits en LAP.

Les autres diplômes représentés en LAP sont les suivants : 5% de DEUST, 21% de DUT (au nombre de 41), 30% de BTS et 9% de titulaires du DAG (soit 17 inscrits, parmi lesquels 9 ne possédaient qu'un Bac+1 à leur entrée dans cette formation). Monsieur MOREAU souligne la stabilité d'ensemble de cette répartition.

Il remarque également la présence de 13 étudiants étrangers qui, pour la plupart, résidaient déjà en France et poursuivent donc leurs études dans notre pays.

Monsieur MOREAU conclut son exposé en observant que la LAP résiste très bien à l'érosion des effectifs que connaissent la plupart des IPAG.

b) Master d'Administration Publique.

- le Master 1

Monsieur MOREAU rappelle l'existence de deux publics distincts : les titulaires de la LAP qui sont admis de plein droit et les candidats issus d'autres filières.

Le Master 1 a suscité 109 candidatures directes alors que 172 retraits de dossier avaient été enregistrés.

77 candidats ont été admis auxquels il faut ajouter 4 candidats en Master 2 qui ont été orientés vers le Master 1, soit un total de 81 admis directs (80 en 2007). Cependant, seulement 50 admis directs se sont inscrits, cette déperdition pouvant s'expliquer par le fait que de plus en plus d'étudiants candidatent dans plusieurs Masters différents, puis exercent un choix.

Les candidats issus d'autres filières que la LAP représentent 39% des étudiants inscrits en Master 1. Monsieur MOREAU relève la présence de 7 « surdiplômés ». La grande majorité de ces inscrits sont donc titulaires d'une Licence et plus de la moitié sont issus du secteur Lettres et Sciences Humaines. Ainsi, 16 inscrits possèdent une Licence d'Histoire (13 en 2007), alors que les étudiants en Droit ne semblent plus

intéressés par la fonction publique (3 titulaires d'une Licence en Droit seulement sont inscrits en Master 1 au lieu de 10 en 2007).

95 titulaires de la LAP ont, quant à eux, déposé un dossier de préinscription et 80 se sont inscrits (le pourcentage peut être considéré comme satisfaisant).

Le nombre total des inscrits en Master 1 s'est donc élevé à 130 (au lieu de 134 en 2007).

- le Master 2

Les statistiques marquent une diminution relative de l'attractivité du diplôme.

97 dossiers de candidature ont été retirés et 60 ont été déposés (dont 40 par des titulaires du Master 1 d'Administration Publique).

51 candidats ont été admis, dont 39 titulaires du Master 1 d'Administration Publique, et 36 étudiants se sont inscrits en Master 2 (37 en 2007).

Parmi les 31 inscrits titulaires d'un Master 1 d'Administration Publique, 17 seulement étaient inscrits en LAP il y a deux ans. Monsieur MOREAU relève la présence de 6 Licences d'Histoire et 6 Licences en Droit. La représentation des étudiants ayant suivi un cursus d'Histoire est décidément très importante puisque parmi les 17 titulaires d'une LAP, 3 ont une Licence d'Histoire et 4 ont fait une Licence 2 d'Histoire. Monsieur MOREAU souligne également que 4 des 5 inscrits issus d'une autre formation sont titulaires d'un Master 1 de Droit.

Il observe que 53% des étudiants inscrits en Master 2 ne sont pas titulaires de la LAP et que 39% des inscrits en Master 2 n'ont pas obtenu leur Licence à l'Université de Valenciennes.

Ces statistiques démontrent que l'IPAG attire à l'Université de Valenciennes un nombre important d'étudiants extérieurs.

Les choix opérés entre les trois parcours sont les suivants : 11 dans le parcours « Services Publics de l'Etat » (15 l'année dernière), 16 dans le parcours « Services Publics Décentralisés » (13 en 2007) et 9 dans le parcours « Services Publics Sanitaires et Sociaux » (comme en 2007).

2) Formations non validées par des diplômes nationaux.

a) Diplôme d'Administration Générale.

Cette formation connaît une sensible embellie : 101 candidatures directes ont été présentées (85 en 2007) et 86 admissions ont été prononcées.

Compte tenu des 55 orientations vers le DAG de candidats en LAP, le nombre total d'admis en DAG s'élève à 141.

Le taux d'inscription des admis directs est remarquable puisqu'il s'élève à 87% (au lieu de 69% en 2007) : 75 admis directs sur 86 se sont inscrits. Cette progression considérable est de toute évidence liée à la possibilité offerte aux étudiants inscrits dans le diplôme de bénéficier des bourses d'enseignement supérieur lors de cette rentrée 2008.

En revanche, le pourcentage d'inscrits parmi les étudiants orientés vers le DAG n'est pas satisfaisant et il est d'ailleurs en diminution : 55% des orientés (30 sur 55) se sont inscrits. L'orientation vers le DAG est moins attractive car les titulaires d'un Bac+2 sont de plus en plus courtisés par les Licences professionnelles.

Au total, le DAG compte 105 inscrits au lieu de 90 l'année dernière, soit une augmentation non négligeable de 17%.

Parmi ces 105 inscrits, on relève un seul Bac+3 ; 45% Bac+2 validés (essentiellement des BTS), 26% Bac+1 validés dont une très grande majorité de titulaires d'une Licence 1 (12 Licence 1 sur les 20 inscrits sont issus du secteur Lettres et Sciences Humaines, parmi lesquels 8 Licence 1 Histoire, alors que seuls 4 Licence 1 Droit sont inscrits en DAG) ; 28% Bac +1 non validés (ces étudiants en situation d'échec sont au nombre de 29 dont 23 s'étaient inscrits l'année précédente dans une Licence 1^{ère} année, parmi lesquels 14 sont issus du secteur Lettres et Sciences Humaines). Monsieur MOREAU conclut son exposé en observant que 6 étudiants étrangers se sont inscrits en DAG.

b) Préparation aux Grands Concours Administratifs.

Cette formation non diplômante connaît une freinte assez nette et elle pâtit de la moindre attractivité des concours administratifs. Elle a suscité 51 candidatures qui ont toutes été acceptées. Sur ces 51 admis, 40 se sont inscrits ; la quasi totalité de ces étudiants sont titulaires d'un Bac+5 (37 sur 40, les 3 autres possédant un Bac+4). Parmi ces 37 Bac+5, 12 étaient inscrits l'année précédente dans la deuxième année du Master d'Administration Publique délivré par l'Institut, 12 sont titulaires d'un Master 2 de Droit Privé (dont 5 Master 2 Justice et Médiation) alors que 9 possèdent un Master 2 de Droit Public ou de Science Politique.

Seuls 21 inscrits sur 40 sont titulaires d'un diplôme délivré par l'Université de Valenciennes ; l'autre moitié (19) est donc constituée par des étudiants issus d'autres universités (7 de Lille 2, 4 de Douai, 3 de Reims et 5 de diverses universités). 50% des étudiants inscrits dans la Préparation aux Grands Concours Administratifs sont donc des primo-inscrits à l'Université de Valenciennes.

Monsieur MOREAU prolonge son analyse en observant que 62,5% des inscrits n'ont pas obtenu une Licence à l'Université de Valenciennes et même 80% des inscrits ne sont pas d'anciens titulaires de la LAP. La formation demeure donc très attractive.

Quant aux concours préparés, le premier choix exprimé par les étudiants place en tête le concours des IRA (13), devant : Attaché Territorial (8), l'ENM (6), Commissaire ou Officier de Police (4), Inspecteur du Travail (2), Officier de Gendarmerie (2). Monsieur MOREAU regrette vivement que le concours de l'EN3S ne soit cité en premier choix par aucun étudiant. Cette désaffection est symptomatique des difficultés éprouvées par le secteur social et hospitalier pour susciter des vocations, malgré les efforts de promotion accomplis par l'Institut.

La prise en compte des trois choix préférentiels exprimés par les étudiants fait apparaître le classement suivant : le concours des IRA reste en tête (21) devant : Attaché Territorial (20), l'EN3S et Inspecteur des Douanes (10), l'ENM (8), Directeur des Services Pénitentiaires (7), Commissaire de Police, Inspecteur du Trésor et Officier de Gendarmerie (6), Directeur de la Protection Judiciaire et de la Jeunesse et Inspecteur des Impôts (5), Officier de Police et Inspecteur du Travail (4), Directeur d'Hôpital et Attaché d'Administration Hospitalière (3).

c) Préparation aux concours internes.

Le contenu de cette formation a été modifié car elle est désormais conçue pour préparer à la fois le concours des IRA et le concours d'Attaché d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Cette évolution s'est imposée compte tenu de la réforme du concours des IRA. Les efforts qui ont été réalisés auprès des fonctionnaires pour promouvoir cette innovation ont porté leurs fruits puisque les effectifs sont en augmentation : 29 agents se sont inscrits au lieu de 23 en 2007, les plus nombreux appartenant à la catégorie B (13) alors qu'on remarque la présence de 6 agents de catégorie C et 3 de la catégorie A.

3 agents appartiennent à la fonction publique territoriale, tous les autres inscrits relevant de la fonction publique de l'Etat : 13 de l'Education Nationale, très bien représentée (dont 3 SASU et 5 enseignants), 3 de l'Equipement, 3 de l'Intérieur et 3 de la Justice.

Le concours des IRA est, de loin, celui qui intéresse le plus grand nombre de fonctionnaires : 20 agents déclarent le préparer prioritairement, alors que 5 agents visent le concours d'Attaché d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

Monsieur MOREAU observe par ailleurs que 4 fonctionnaires bénéficient d'un congé de formation.

Le bilan global de la rentrée fait état de plus de 1100 retraits de dossier et de 733 candidatures (un peu plus qu'en 2007), ce qui représente un travail administratif considérable.

L'effectif total s'établit à 536 inscrits, dont 507 étudiants et 29 fonctionnaires (532 inscrits en 2007). Monsieur MOREAU souligne la stabilité des effectifs et mentionne la présence de 23 étudiants étrangers (chiffre en sensible augmentation).

Il n'a pas encore recueilli toutes les données chiffrées après des IPAG et des CPAG, mais les premiers éléments laissent entrevoir une chute très sensible du nombre des inscrits en LAP et dans les formations non diplômantes.

Monsieur MOREAU estime que le maintien des effectifs de l'IPAG de Valenciennes s'explique par l'efficacité des secrétariats pédagogiques auxquels il rend hommage et par celle des actions de communication qui ont été entreprises pour promouvoir les formations de l'Institut auprès des publics potentiels.

Les statistiques établies sur les réussites aux concours de catégorie A et de catégorie B par les étudiants de l'IPAG sur la période Septembre 2007-Septembre 2008, même si elles demeurent nécessairement incomplètes, sont néanmoins intéressantes car elles font état de 293 admissibilités et de 159 admissions.

Monsieur MOREAU fait ressortir de ce tableau quelques résultats significatifs : 29 admis aux divers concours des IRA, 16 admis aux concours des inspections du Ministère des Finances, 24 admis aux concours de Contrôleurs du Ministère des Finances, soit 40 étudiants de l'IPAG admis à faire carrière dans ce Ministère.

Madame LYDA-TRUFFIER estime que ces bons résultats doivent être relativisés compte tenu du nombre d'inscrits à l'IPAG.

Monsieur MOREAU fait remarquer d'une part que ces résultats ne sont pas exhaustifs, d'autre part que de nombreux étudiants trouvent un emploi de contractuel, en particulier dans l'administration hospitalière, ensuite et surtout que la plupart des étudiants poursuivent leur formation à l'Institut pendant plusieurs années et attendent deux ou trois ans avant de se présenter à un concours.

Il souligne qu'il est extrêmement difficile de présenter des statistiques exhaustives en la matière car il est indispensable de rester en contact avec une promotion d'étudiants pendant plusieurs années. La déconcentration croissante des concours accentue encore cette difficulté.

Monsieur MOREAU observe que les réussites aux concours devraient être appréciées au regard du nombre de diplômés et non pas de celui des inscrits.

Quant aux étudiants inscrits en Préparation aux Grands Concours, la réussite récompense presque toujours ceux qui font preuve d'assiduité.

Monsieur ELKAÏM évoque la méconnaissance de la fonction publique hospitalière auprès des étudiants, en comparaison avec les deux autres fonctions publiques.

Monsieur MOREAU reconnaît que ses efforts pour susciter des vocations ne rencontrent que peu d'échos auprès des étudiants de l'Institut.

3) Examen d'une DBM 2008.

Cette DBM de rattachement a pour objet l'affectation de recettes constituées de « participations diverses ».

Monsieur MOREAU explique que les participations diverses sont des recettes versées par l'Université au titre des étudiants qui se sont présentés aux certifications en langues étrangères et en informatique (CLES et C2I). Ces recettes qui s'élèvent à 800 euros sont essentiellement affectées au paiement d'heures complémentaires. Cette DBM, déjà adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université, est adoptée par le Conseil de l'IPAG.

4) Examen du projet de budget initial 2009.

Monsieur MOREAU présente ce budget. Il explique que l'Université a demandé à toutes les composantes d'établir un budget initial sur la base de 90% des crédits de l'année dernière.

Le budget initial 2009 est ainsi en diminution de 9,64% par rapport à celui de l'année dernière. Il s'établit à 323 270 €.

Au chapitre des recettes, les crédits versés par l'Université (295 490 €) représentent 91,4% des recettes.

La Dotation Globale de Fonctionnement après prélèvement des amortissements (7650 €) s'élève à 286 195 €, soit une diminution de 9,55%. Pourtant, le nombre des inscrits (566 inscriptions premières au 15 Janvier 2008) a diminué seulement de 4,5% en 2007-2008 et, plusieurs années durant, l'augmentation de la DGF de l'IPAG a été plafonnée à 10% alors que ses effectifs se sont accrus d'un pourcentage supérieur.

S'y ajoute une somme de 2 295 € qui a été attribuée à l'IPAG dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. Une somme de 7000 € est, par ailleurs, versée en compensation des charges patronales. Aucune attribution n'a jusqu'à présent été faite à l'IPAG par l'Université au titre du contrat quadriennal.

La dotation fléchée versée par le Ministère de la Fonction Publique pour financer la préparation des fonctionnaires de l'Etat aux concours internes, mission traditionnelle de l'IPAG, est prévue à hauteur de 13 300 €, montant antérieur qu'on peut espérer voir maintenu.

La subvention de la Région destinée à la formation des demandeurs d'emploi n'est plus inscrite au budget de l'IPAG. Les subventions de la Région seront, en effet, gérées en tant que « ressources affectées » par le Service Commun Formation Continue de l'Université.

Les autres ressources (14 480 €) sont, d'une part, des recettes de formation initiale (6580 €), constituées par des droits spécifiques (5000 €) et le remboursement des charges de fonctionnement et de personnel de la LAP à distance (1580 €), et d'autre part des recettes procurées par des conventions de formation continue en Préparation aux concours internes et par des congés de formation (7900 €).

S'agissant des dépenses, les charges de personnel, d'un montant de 245 240 €, représentent 76% des dépenses de fonctionnement, pourcentage qui augmente encore par rapport à l'année 2008 du fait de la diminution du volume global du budget.

Elles correspondent principalement au paiement des heures complémentaires d'enseignement (209 925 €) puisque l'IPAG doit rémunérer directement la plupart des intervenants du fait d'un important déficit de postes.

Les autres dépenses de fonctionnement (75 735 €) ont du être réduites de 18,5% compte tenu de la diminution des recettes. Enfin, un crédit d'investissement de 2295 € a été ouvert pour faire face aux premières dépenses d'équipement.

Les dépenses se répartissent entre le cycle licence (destination 101) à hauteur de 152 740 € dont 15 375 € en formation continue et le cycle master (destination 102) pour un montant voisin : 142 995 € dont 4650 € en formation continue ; les dépenses internes figurent dans la destination DZPI 1 pour un montant de 27 535 €.

Ce budget initial ne peut être considéré que comme un budget provisoire. Il devra impérativement être abondé par l'Université.

Le projet de budget initial 2009 est adopté à l'unanimité.

5) Informations sur l'évolution des concours et sur l'évolution des IPAG.

Monsieur MOREAU ne dispose pas d'informations nouvelles qui soient relatives à l'évolution des concours. Il espère en obtenir le 12 Décembre lors de l'entretien accordé par la Direction Générale de la Fonction Publique au Bureau de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG, en particulier au sujet des perspectives d'évolution des concours de catégorie B. Monsieur MOREAU croit savoir que les concours internes directs de chaque administration pourraient être remplacés par des examens professionnels et il exprime ses craintes au sujet de la pérennité du concours d'Attaché d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Une réforme d'envergure du concours de l'ENM est également annoncée et Monsieur MOREAU espère qu'elle ne sera pas appliquée dès le prochain concours.

S'agissant du concours de l'ENM, Monsieur ELKAÏM informe le Conseil que des classes préparatoires à ce concours seront créées, dont une sera implantée à Douai. Un des objectifs de cette création est de favoriser un recrutement qui reflète la diversité de la société.

Des mesures visant à élargir les dispositifs spécifiques d'accès aux diverses fonctions publiques devraient être annoncées très prochainement. D'autre part, après la présentation du rapport DORNE-CORRAZE devant le Comité d'Enquête sur le Coût et les Rendements des Services Publics, le Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique examine les propositions susceptibles d'être acceptées dans le cadre de la réforme des concours de catégorie B. Une mutualisation entre les différents concours est envisagée, avec instauration d'un tronc commun : épreuves d'admissibilité communes à plusieurs concours permettant de se présenter aux épreuves d'admission de ces concours.

Le rapport LE BRIS relatif à la formation initiale des fonctionnaires de l'Etat est encore attendu (une restriction très importante de la formation initiale des fonctionnaires territoriaux a déjà été décidée). Une des principales attentes vis-à-vis du rapport LE BRIS est celle de l'avenir des diverses écoles administratives d'application de la fonction publique de l'Etat.

Monsieur ELKAÏM constate une très forte augmentation des inscriptions au concours interne des IRA par rapport à l'année dernière (plus de 50%). Les inscriptions au troisième concours augmentent également mais les candidatures au concours externe diminuent légèrement.

Monsieur ELKAÏM estime que ces statistiques démontrent l'attractivité des nouveaux modes d'organisation des concours des IRA. Il souligne la nécessité de préparer les candidats à la nouvelle philosophie de l'épreuve orale d'admission.

Les concours internes directs sont effectivement susceptibles d'être remis en cause. La question est liée à l'analyse des besoins de chaque administration et aussi à la capacité d'accueil des IRA. Lors du concours 2008 160 élèves ont été admis par IRA. Cependant, ce recrutement pourtant en sensible augmentation ne permettait pas de répondre aux demandes de postes d'Attaché d'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, ce qui a justifié le maintien du concours spécifique. Pour le concours 2009 des IRA les contraintes budgétaires impliquent que le recrutement soit inférieur à 160 élèves, Monsieur ELKAÏM estimant qu'il devrait être proche de 140.

Monsieur MOREAU constate le décalage important qui existe désormais entre les concours qui n'ont pas encore été modifiés et ceux qui ont été réformés. Il regrette en outre que les réformes aient été appliquées aussi précipitamment car l'évolution des maquettes des formations sanctionnées par des diplômes nationaux délivrés par les IPAG et CPAG ne peut être que beaucoup plus lente.

S'agissant des perspectives d'évolution des IPAG, Monsieur MOREAU informe le Conseil que l'Assemblée Générale de la Conférence Nationale des Directeurs d'IPAG et de CPAG a été délocalisée en Chine. Des contacts ont été pris avec l'Université de Nanchang. Les IPAG et CPAG qui le souhaitent pourront procéder à des échanges d'étudiants et d'enseignants et éventuellement créer des formations communes. Chaque IPAG intéressé pourrait accueillir une trentaine d'étudiants chinois en Master, mais il serait sans doute plus judicieux de mettre en place un diplôme spécifique qui permettrait d'adapter la formation à leurs besoins et à leur niveau en langue française.

Cependant, l'évolution la plus importante est celle qui pourrait résulter de la création des PRES (Pôles Régionaux de l'Enseignement Supérieur) et surtout de la loi LRU.

Dans le cadre de cette réforme, les structures internes à certaines universités pourraient évoluer.

L'autonomie de l'IPAG de Brest serait remise en cause tant sur le plan financier que sur le plan pédagogique. Pour enrayer ce processus le Bureau de la Conférence intervient actuellement auprès de la Présidence de l'Université de Brest. Le bureau se réserve la possibilité de saisir le Ministère de l'Enseignement Supérieur et celui de la Fonction Publique. Une Assemblée Générale des Directeurs d'IPAG et de CPAG se tiendra fin Janvier à Paris, ce qui permettra au Bureau de faire le point avant d'être reçu par la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur. Si toutes ces démarches ne permettaient pas de préserver l'indépendance de l'IPAG de Brest, des mesures radicales ne seraient pas exclues telle que la démission collective des Directeurs d'IPAG.

6) Information sur les aides financières aux étudiants.

Monsieur MOREAU rappelle que tous les étudiants inscrits dans les IPAG et CPAG peuvent postuler à l'obtention des bourses d'enseignement supérieur. C'est un progrès important mais, en revanche, les bourses de Master sont supprimées et elles ne sont pas réellement remplacées par les aides au mérite.

La nouveauté réside dans la fin du cumul des allocations pour la diversité dans la fonction publique avec les bourses d'enseignement supérieur.

Le nombre d'allocations pour la diversité reste fixé à 107 pour la Région Nord-Pas-de-Calais. En raison de l'interdiction du cumul avec les bourses sur critères sociaux l'IPAG de Valenciennes a enregistré moins de demandes que l'an dernier. En définitive, 50 allocations lui ont été attribuées.

7) Information sur la procédure d'admission en Master par validation des acquis professionnels.

Monsieur MOREAU dresse le bilan de l'application de cette procédure en 2007-2008.

52 validations ont été obtenues par des élèves de l'IRA de Lille en formation (8 élèves généralistes et 6 élèves analystes au titre de la validation du Master 1, 33 élèves généralistes et 5 élèves CTI pour le Master 2). Il convient d'ajouter 5 validations obtenues par des candidats extérieurs, issus de l'IRA de Lille ou d'un autre IRA (3 pour le Master 1 et 2 pour le Master 2), soit un total de 57 validations.

Cette année, 68 élèves de l'IRA de Lille ont candidaté : 58 au titre du Master 2, dont 45 ont été admis en Master 2 et 13 ont été orientés en Master 1, et 10 au titre du Master 1 (7 ont été admis et 3 ont été orientés vers la LAP). D'autre part, 12 anciens élèves ont postulé : 9 candidats en Master 2 (5 admis et 4 orientés vers le Master 1), 2 candidats en Master 1 et 1 candidat en LAP (tous ont été admis).

Monsieur MOREAU précise enfin que la procédure d'inscription pour cette année universitaire n'est pas encore close.

8) Questions diverses.

a) Monsieur MOREAU informe le Conseil qu'une nouvelle équipe a repris en main l'Association des Etudiants de l'IPAG. Avant de céder la parole à Mademoiselle AMMAR, Présidente de l'Association des Etudiants et représentante étudiante au Conseil de l'IPAG, il précise qu'aucune subvention à l'Association n'est prévue au budget initial car les crédits attribués l'année dernière n'ont pas été consommés.

Mademoiselle AMMAR précise tout d'abord que le bureau de l'Association est composé de 7 membres. L'objectif de cette nouvelle équipe est de donner une identité forte à l'ensemble des étudiants de l'Institut. Il s'agit de favoriser la cohésion entre les étudiants en collaboration avec le personnel administratif et le personnel enseignant de l'IPAG.

L'Association envisage d'une part, d'organiser des sorties à caractère culturel et d'autre part, de s'investir dans l'engagement humanitaire, en liaison avec d'autres associations d'étudiants.

Monsieur MOREAU rend hommage à l'investissement de Mademoiselle AMMAR.

b) Monsieur MOREAU espère toujours que l'IPAG pourra bénéficier d'un redéploiement interne de postes d'enseignants au sein de l'Université.

c) Par ailleurs, il rappelle que la procédure de renouvellement des habilitations des diplômes est en cours, le Comité National d'Evaluation des Universités devant même venir sur place courant Janvier.

d) Monsieur MOREAU estime qu'il faudrait apporter quelques aménagements à la composition du Conseil de l'IPAG, certaines administrations n'étant plus représentées dans le Valenciennois. Ce toilettage des statuts de l'Institut permettrait de remédier à un certain absentéisme au sein du collège des Personnalités Extérieures.

e) Monsieur MOREAU a décidé de différer la réforme du DAG, en raison de l'augmentation du nombre des inscrits dans cette formation et surtout de l'ignorance du contenu de la future réforme des concours de catégorie B. Il ajoute que l'IPAG de Valenciennes est le seul à organiser une Préparation aux concours de catégorie B qui soit sanctionnée par un diplôme d'université.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ELKAÏM lève la séance à 12h20.